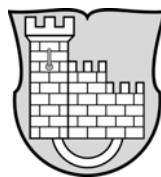


Plan financier 2011 - 2015

réactualisation

(23 novembre 2010)



VILLE DE FRIBOURG

Plan financier 2011 - 2015 - réactualisation

1 Introduction

La planification financière est un outil de gestion qui permet aux autorités de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans. Elle a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des recettes et des charges de fonctionnement.

Elle indique, à une date donnée et en fonction des informations connues à ce moment précis l'évolution probable des finances d'une collectivité. Cette démarche permet de prendre les mesures de régulation qui s'imposent. Cette évaluation reste cependant relative dans la mesure où elle est soumise à un nombre important d'éléments impondérables.

Ces éléments encore inconnus ou non maîtrisables peuvent influencer fortement l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits. Parmi ceux-ci, il convient de relever d'une manière non exhaustive :

- La situation économique générale et ses perspectives au niveau international, national et cantonal;
- Les modifications légales au plan fédéral qui peuvent avoir des influences sur la répartition des charges entre cantons et communes;
- Les modifications légales au niveau cantonal;
- Les décisions du Grand Conseil sur la fiscalité ayant pour conséquence une diminution de la croissance des recettes fiscales communales;
- Les décisions politiques du Conseil communal.

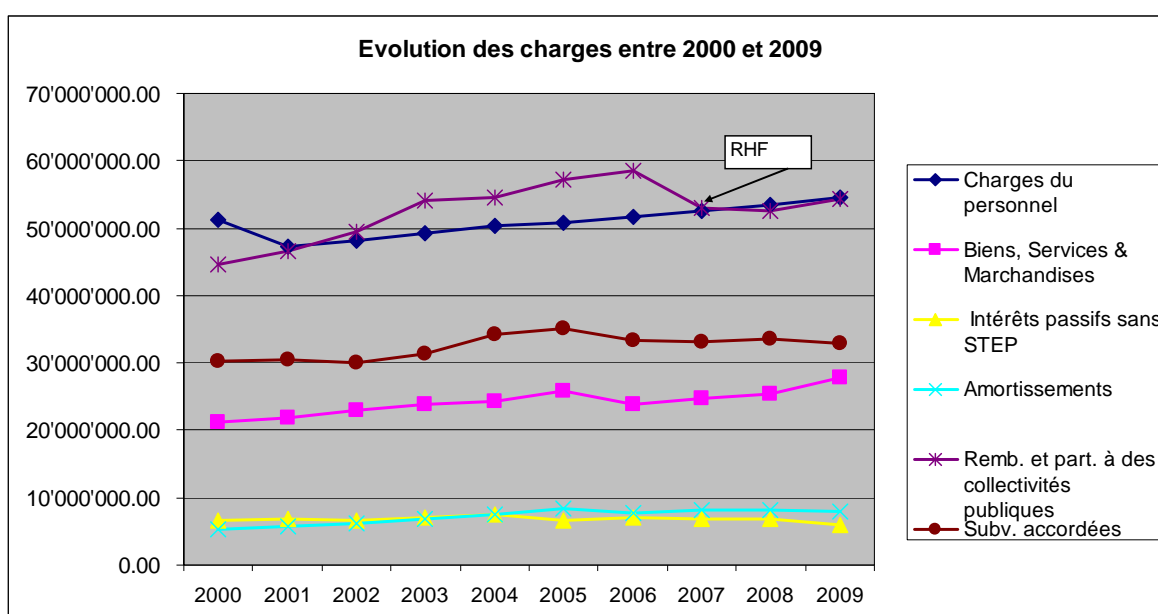
Le Conseil communal propose, en premier lieu, de procéder à l'analyse des comptes des dix dernières années pour permettre de tirer des tendances pour l'avenir. Cette analyse est présentée en mentionnant les principaux événements comptables par rubrique. Dans un deuxième temps, les propositions de taux retenus par rubriques comptables selon les natures de charge sont expliquées et argumentées. Les analyses et les perspectives d'évolution des charges et produits partent à partir du budget 2011 pour s'étaler sur quatre années.

2 Analyse de l'évolution des 10 dernières années

2.1 Evolution des charges

En fonction de la classification comptable par nature, 6 groupes de charges ont été répertoriés et analysés pour les exercices 2000 à 2009. Les charges liées à l'amortissement de la STEP et des canalisations, financées par des taxes spéciales, n'ont pas été prises en compte. Il faut aussi relever que les opérations comptables extraordinaires liées à la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg en 2009 ont été enlevées.

Le tableau synoptique ci-dessous présente ces résultats :



Commentaires

Le tableau montre que les charges de la rubrique "**Remboursement et participation à des collectivités publiques**" soit les charges facturées par la Confédération (environ 1,7 mio), l'Etat (environ 48,1 mio) et d'autres communes (environ 3,3 mio) subissent une augmentation linéaire très soutenue depuis 2000. Ces charges liées sont décidées par le Canton en application de différentes lois et règlements. La répartition de ces charges entre les communes du Canton s'effectue en fonction de la population légale et de la péréquation financière intercommunale instituant 6 classes différentes. De plus, le prof. Bernard Dafflon, dans son rapport de 2007, sur la réforme de la péréquation intercommunale, répertorie 6 systèmes différents de péréquation. Dans le cadre des travaux sur ces participations, le Service des finances de la Ville avait démontré que la péréquation horizontale intercommunale coûtait plus de 7.7 mio par année à la Ville. Ce système est abandonné au 31 décembre 2010 pour être remplacé dès le 1^{er} janvier 2011 par la nouvelle péréquation intercommunale acceptée par le peuple en 2010.

Il faut rappeler que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le RHF a cependant entraîné la suppression de la participation des communes aux charges des hôpitaux. De ce fait, cette rubrique a diminué de 8 mio en 2007. Afin de compenser les conséquences financières de cette réforme (charges supplémentaires pour le Canton, charges en moins pour les communes), la Commune de Fribourg s'est vu diminuer son coefficient d'impôt de Fr. 0,85 à Fr. 0.773. En 2008, le passage de la RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) a modifié de manière fondamentale la répartition des charges entre le Canton et la Commune. Les comptes 2008 ont bénéficié d'un remboursement important de la part de l'OFAS pour les années antérieures pour la rubrique 1030.351.25 « aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées ». Cette diminution de charges était exceptionnelle et ne devrait plus se répéter pour les années à venir. En 2009, les montants facturés n'ont plus d'éléments exceptionnels pouvant fausser l'analyse.

La rubrique "**Charges du personnel**" reste en augmentation maîtrisée. Il faut rappeler qu'à partir de l'année 2002, 22 postes à plein temps ont été créés pour la communalisation des accueils extrascolaires pour un montant de 1,547 mio. Malgré ces nouveaux postes, la croissance de ces charges est maîtrisée.

La rubrique "**Subventions accordées**" soit les subventions à des sociétés d'économie mixte (Agglo et trafic régional : 7,5 mio), les subventions à des institutions privées (Crèches, Fondation des soins à domicile, Bains de la Motta, etc. : 8,3 mio) et les subventions à des personnes physiques (aides sociales : 17,2 mio) évolue par paliers et en fonction de la situation économique pour l'aide sociale. Depuis 2006, nous avons constaté une diminution de ces charges qui s'est confirmée jusqu'en 2009.

La rubrique "**Biens services et marchandises**" a augmenté de manière limitée jusqu'en 2005 pour diminuer en 2006, puis augmenter de manière modérée en 2007 et 2008, ceci malgré la forte augmentation des coûts énergétiques. En 2009, la forte augmentation est due à l'intégration d'une provision de 1 mio pour un risque juridique.

La rubrique "**Intérêts passifs sans Step**" est restée très stable tout au long de la période grâce à une diminution du taux d'intérêt moyen des emprunts de la Commune passant de 4.58% en 1998 à 2.78% en 2009. La dette est passée de 194,8 mio en 1997 à 217,3 mio en 2006 pour redescendre à 170 mio en 2009.

La rubrique "**Amortissements**" qui intègre les amortissements liés à Châtillon évolue en fonction des investissements votés et de la durée d'amortissement prévue.

Moyennes des augmentations de charges

	Moyenne sur 10 ans %	Moyenne sans extrêmes %	Moyenne sur 5 ans %
Charges du personnel	0.99	1.81	1.62
Biens, Services et Marchandises	1.94	2.43	2.84
Intérêts passifs sans STEP	-1.93	-1.68	-3.82
Amortissements sans STEP	4.78	5.62	1.42
Remboursements et part. à des collectivités publiques (avec diminution RHF)	2.64	3.32	0.10
Remboursements et part. à des collectivités publiques (sans diminution RHF)	3.98	3.28	2.77
Subventions accordées	2.36	1.70	-0.75

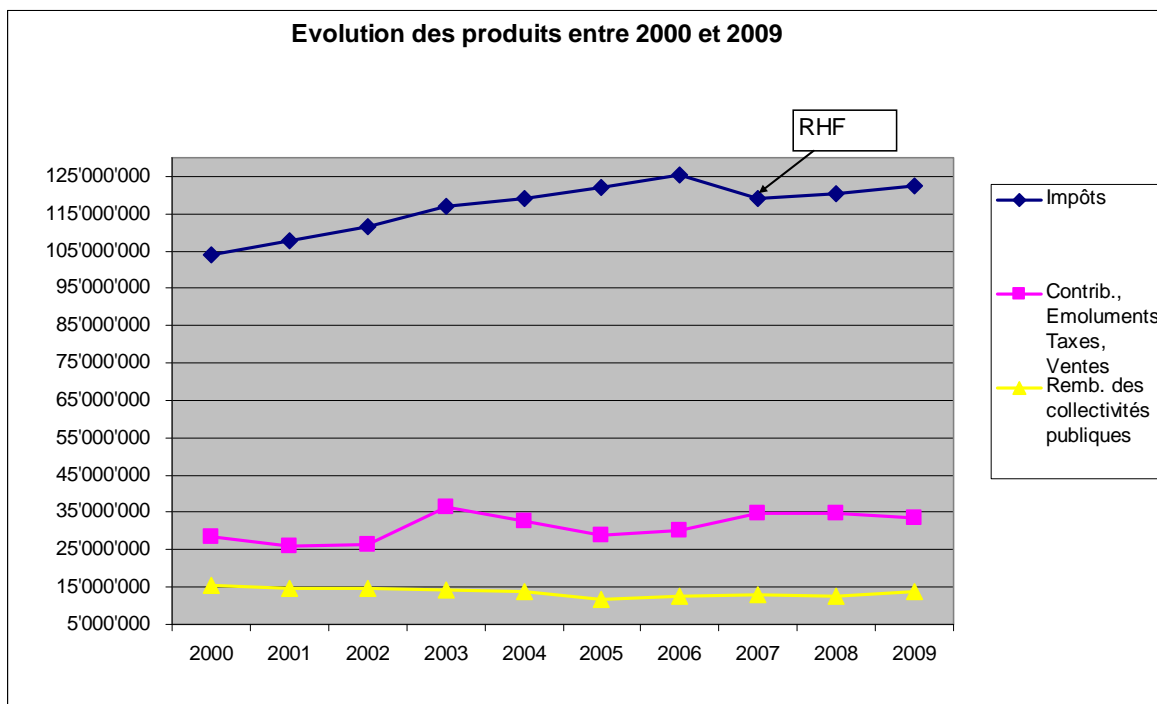
Ce tableau établi sur les données comptables des années 2000 à 2009 permet de constater l'augmentation des charges en fonction de la classification par nature. Pour chacune des charges, trois taux ont été retenus, soit l'augmentation sur les 10 dernières années, l'augmentation sur 8 années sans tenir compte de la plus forte hausse et de la plus forte baisse et l'augmentation sur les 5 dernières années. Pour la rubrique remboursement et participation à des collectivités publiques, 2 statistiques ont été établies. Une, selon les chiffres 2007 tenant compte de la diminution des charges liées à la reprise du RHF et une autre réadaptés en tenant compte d'une participation théorique supplémentaire de 8 mio.

2.2 Evolution des produits

Les produits sont répertoriés en fonction de la classification comptable par nature. Les produits liés aux taxes supplémentaires de la STEP et aux taxes de raccordement aux égouts n'ont pas été pris en compte.

Les 3 principales recettes considérées sont les impôts, les contributions et les émoluments, taxes et ventes, ainsi que et les remboursements des collectivités publiques.

L'évolution de ces 3 recettes est la suivante :



Commentaires

Les recettes de la rubrique "**Impôts**" ont augmenté de manière continue depuis 2000 mais cette croissance a été freinée suite à des décisions votées par le Grand Conseil ces dernières années :

- Diminution d'impôt due à la révision de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) décidée par le Grand Conseil le 11 septembre 2003 pour l'année fiscale 2004 (splitting et déductions pour enfants) : coût pour l'Etat estimé à 17 mio, soit environ 2,5 mio pour la Ville de Fribourg;
- Diminution du barème fiscal pour l'année 2005 : coût estimé pour l'Etat environ 5 mio, soit environ 0,65 mio pour la Ville de Fribourg;
- Diminution fiscale acceptée par le Grand Conseil le 22 juin 2005 pour les familles à bas revenus : coût pour l'Etat estimé à 5,5 mio, soit environ 0,75 mio pour la Ville de Fribourg; Dans le cadre de la taxation 2005 (effectuée dans le courant 2007), il a été constaté une diminution des recettes fiscales des impôts sur le revenu des personnes physiques de plus 2,8 mio par rapport à la taxation 2004.
- Diminution du barème fiscal pour l'année 2006 : coût estimé pour l'Etat, environ 10 mio, soit environ 1,5 mio pour la Ville de Fribourg.
- Diminution des recettes fiscales décidées par le Grand Conseil du 5 septembre 2008 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs dont l'incidence financière s'élève à quelque 25 mio de francs pour l'Etat, soit environ 2,5 mio pour la Ville de Fribourg.

Au total, ces diminutions ont contribué à réduire la progression des revenus des recettes fiscales communales d'environ 8.5 mio, par année.

Pour rappel, la nouvelle loi sur le réseau hospitalier fribourgeois (RHF) prévoit une diminution du taux d'imposition des communes pour compenser l'augmentation du coefficient de l'impôt cantonal. De ce fait, les impôts 2007 ont été amputés d'un montant global de 8 mio représentant la participation de la Ville de Fribourg à l'Hôpital cantonal.

Il faut relever que les baisses d'impôt effectives dès le 1^{er} janvier 2010 auront comme conséquence une diminution de la progression des recettes fiscales de l'ordre de 2,1 mio pour 2010 et les années suivantes. Les nouvelles baisses adoptées par le Grand Conseil avec effet au 1^{er} janvier 2011 auront une incidence supplémentaire de l'ordre de 4.6 mio pour la Ville de Fribourg.

En outre la suppression de l'impôt spécial des immeubles entraîne une perte sèche de 1,1 mio pour la Ville de Fribourg dès le 1^{er} janvier 2012. En 2011, il restera le reliquat des années 2009 et 2010 à facturer soit environ 440'000.--.

La rubrique "**Contributions, émoluments, taxes et ventes**" regroupe par exemple les taxes de déchets, les amendes d'ordre, les taxes de la décharge de Châtillon que les récupérations d'aides sociales auprès des assurances. Elle est en stagnation depuis 2004, après une très forte hausse en 2003 liée à l'encaissement exceptionnel de taxes de la décharge de Châtillon. En 2007 et 2008 ces taxes de Châtillon ont plus que doublé par rapport à 2006 et se sont arrêtées à 4.9 mio. Ce sont elles, qui expliquent l'augmentation de cette rubrique par nature pour 2007 par rapport à 2006. Les restrictions mises en place par la Confédération dans le cadre des assurances sociales (SUVA/AI) ont une répercussion directe sur les récupérations d'avance d'aide sociale. Le montant récupéré est passé de 6 mio en 2005 à 4,5 mio en 2006 et pour tomber à 3 mio en 2009.

Les recettes de la rubrique "**Remboursements des collectivités publiques**" regroupent principalement les remboursements de l'Etat pour l'aide sociale soit environ 3,5 mio, la participation des communes de la Sarine au pot commun de district pour environ 1,3 mio et la participation des communes aux 3 Cycles d'orientation pour environ 4.4 mio. La courbe montre une diminution de plus de 3,7 mio des participations des autres communes et de l'Etat entre les années 2000 et 2005, ceci malgré une augmentation des charges durant cette même période. Heureusement, en 2006 cette rubrique a enregistré une hausse de plus 1 mio par rapport à 2005. Il faut rappeler que l'Etat, dès 2006, a à nouveau participé aux frais d'assurance-maladie accordés aux personnes à l'aide sociale. Quant aux frais d'assurance-maladie concernant les personnes ne touchant pas d'aide sociale, ils sont aussi pris en partie en charge, dès 2007, par le Canton.

Moyennes des augmentations des produits

	Moyenne sur 10 ans %	Moyenne sans extrêmes %	Moyenne sur 5 ans %
Impôts (taux 0.773 dès 2007)	1.79	2.24	0.54
Impôts sans changement taux	2.41	2.35	1.79
Revenus des biens	4.45	4.95	3.10
Contributions, émoluments, taxes, ventes	4.74	2.51	3.01
Remboursements et participations à des collectivités publiques	14.38	0.98	0.88

Ce tableau établi sur les données comptables des années 2000 à 2009 permet de constater l'augmentation des produits en fonction de la classification par nature. Pour chacun des produits répertoriés, trois taux ont été retenus, soit l'augmentation sur les 10 dernières années de 2000 à 2009, l'augmentation sur 8 ans sans tenir compte de la plus forte hausse et de la plus forte baisse et l'augmentation sur les 5 dernières années de 2005 à 2009. Pour permettre une meilleure comparaison, le Conseil communal propose une statistique des impôts avec la diminution du taux d'imposition de Fr. 0.85 à Fr. 0.773 dès 2007 et une autre où les chiffres 2007, 2008 et 2009 ont été adaptés au même taux d'imposition que les années antérieures.

3 Critères retenus par le Conseil communal pour l'établissement du plan financier 2011-2015

3.1 Analyses économiques

Le Conseil communal reprend ci-dessous les tendances conjoncturelles de l'automne 2010, document émis par le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Ce document permet au Conseil communal de mettre en place une stratégie de planification dans une vision globale :

"Prévisions de croissance revues à la hausse pour 2010; les exportations devraient affaiblir la reprise en 2011

Tendances conjoncturelles et prévisions du Groupe d'experts de la Confédération – automne 2010

Compte tenu de la vigueur supérieure aux attentes de la reprise conjoncturelle dans la première moitié de l'année 2010 en Suisse, le Groupe d'experts de la Confédération a relevé nettement ses prévisions de croissance pour l'ensemble de l'année (2,7% contre 1,8 % prévu auparavant). Selon le Groupe d'experts, plusieurs tendances récentes sont toutefois moins réjouissantes que prévu. Celles-ci devraient impliquer un ralentissement de la croissance en 2011. Les exportations suisses devraient subir l'effet de frein engendré par des perspectives économiques mondiales en demi-teinte et un niveau élevé du franc suisse. Sans remettre totalement en question les perspectives de croissance pour 2011, le Groupe d'experts table désormais sur une expansion du PIB à prix constants de 1,2% (auparavant 1,6%).

Conjoncture internationale

L'économie mondiale a traversé récemment une première phase de redressement soutenu, qui a été entamée à la moitié de l'année 2009. Sous l'influence de politiques monétaires et budgétaires extrêmement expansives, en réponse à la crise financière, des impulsions vives ont été livrées à court terme dans beaucoup de pays. Ces derniers mois toutefois, un ralentissement se dessine. Ce mouvement risque de s'accroître davantage durant les prochains trimestres dans plusieurs pays. La présence de conséquences et d'autres effets retardés de la crise financière font obstacle à une reprise imperturbée de l'activité. La première phase de la reprise économique reposait essentiellement sur les impulsions de politiques économiques (monétaires et budgétaires), qui ne peuvent toutefois pas se prolonger indéfiniment. Dans nombre de pays, la demande intérieure (consommation et investissements) est freinée par les efforts de désendettement (deleveraging) des ménages privés et des entreprises, notamment du secteur financier.

Ce constat vaut en particulier pour les **Etats-Unis**, où de nombreux indicateurs se sont dégradés ces derniers mois et où le marché du travail peine à s'améliorer. Si une rechute de l'économie américaine dans la récession (double dip) est plutôt improbable à court terme, la reprise économique devrait toutefois rester poussive jusqu'en 2011. En l'occurrence, la consommation privée en particulier ne pourra pas jouer son rôle presque habituel de locomotive de la croissance, car après l'endettement excessif creusé durant les dernières années, les ménages privés doivent éponger leurs dettes et désormais épargner davantage. Egalement en Asie, des signes d'essoufflement se multiplient, non seulement au Japon mais aussi dans d'autres économies émergentes.

Contrairement à la tendance internationale, l'évolution conjoncturelle récente a été meilleure qu'anticipée il y a une année dans la **zone euro**. Initialement très hésitante, la reprise s'est quelque peu consolidée au 2^e trimestre, et les incertitudes liées à la crise de la dette de certains Etats membres ne semblent pas avoir entamé fortement le moral des entrepreneurs. La dynamique de reprise s'est accélérée en Allemagne notamment: après avoir particulièrement souffert de l'effondrement du commerce mondial à la fin de 2008, l'économie allemande a su tirer profit du redressement de ce dernier (les exportations allemandes ont fortement progressé durant le premier

semestre 2010). Malgré les tendances récente positives, les perspectives conjoncturelles européennes à court terme restent mitigées, dans le contexte d'une économie mondiale en phase de reprise hésitante. Si le redressement conjoncturel se poursuit en mode mineur dans la zone euro, il faudra compter avec un creusement des écarts de croissance entre les pays membres. Soutenues par un bas niveau du taux de change de l'euro, les économies fortement axées sur les exportations, comme l'Allemagne, devraient afficher des taux de croissance supérieurs à la moyenne. Les perspectives restent très réservées pour les pays de la périphérie. Une poursuite de la récession est probable pour la Grèce.

Prévisions conjoncturelles pour la Suisse

En **Suisse**, la conjoncture a poursuivi son redressement rapide depuis le début 2010, avec une forte croissance du PIB durant les six premiers mois de l'année. Contrairement à la majeure partie des pays de l'OCDE, la Suisse a rejoint à la mi-année 2010 le niveau du PIB qu'elle avait atteint avant le déclenchement de la crise (mi-2008). Néanmoins, les premiers nuages se dessinent à l'horizon. Les craintes d'un ralentissement substantiel du rythme de la reprise concernent avant tout les exportations. Les exportations de marchandises ont déjà perdu en dynamique durant le cours du 2^e trimestre 2010. Les attentes de l'industrie (notamment celles des entreprises fortement axées sur les exportations) ont commencé à se replier au cours de l'été. En revanche, le tableau reste positif jusqu'à présent pour le marché intérieur : plusieurs indicateurs conjoncturels continuent en effet de signaler une bonne tenue de la demande intérieure.

Devant cette toile de fond, le groupe d'experts ne table pas sur une détérioration abrupte de la conjoncture pour le deuxième semestre 2010, mais sur un ralentissement graduel de la forte croissance que l'économie suisse a traversé durant les derniers trimestres. Ainsi, pour l'ensemble de l'année 2010, la croissance s'annonce nettement plus soutenue qu'attendu jusqu'ici. Le groupe d'experts a revu fortement à la hausse sa prévision **de croissance du PIB pour 2010** (2,7%, contre 1,8 % auparavant). La correction est toutefois due essentiellement au rebond conjoncturel extrêmement dynamique qui a marqué la première moitié de l'année 2010. Selon le groupe d'experts, les perspectives sont par contre moins réjouissantes pour l'année 2011. La **prévision de croissance du PIB en 2011** a été révisée de 1,2% (1,6% auparavant).

Par rapport à 2010, un ralentissement sensible des exportations est attendu pour 2011. Les prévisions tablent sur une poursuite de la croissance des exportations de biens et de services, mais de seulement 2,2% (contre 7,0% de croissance attendue en 2010). Les perspectives conjoncturelles relativement mitigées en Europe et aux Etats-Unis, mais aussi le ralentissement prévu de la demande des pays émergents expliquent cette adaptation de la prévision. Il convient en outre de tenir compte des effets de frein découlant de l'évolution du **cours de change du franc suisse**. Durant les derniers mois, le franc a continué de s'apprécier en particulier vis-à-vis de l'euro mais pas exclusivement. Une appréciation du franc suisse a été enregistrée également par rapport à d'autres monnaies, dont le dollar américain. L'indice réel du cours de change du franc suisse (pondéré par les exportations et tenant compte de 40 partenaires commerciaux) est actuellement à son plus haut niveau depuis le milieu des années 90. Cet indicateur représente une mesure (inversée) de l'évolution de la compétitivité-prix de nos exportations. Le groupe d'experts estime qu'une appréciation de cette ampleur est de nature à peser fortement sur la croissance future des exportations.

La **demande intérieure** ne pourra pas compenser l'affaiblissement des impulsions provenant d'une croissance plus faible des exportations. La construction et la consommation ont certes affiché une évolution extrêmement positive durant les dernières années. Leur contributions ont été favorables à la croissance ou ont affaibli les tendances récessives. Une nouvelle accélération de la consommation ou des investissements de construction paraît toutefois improbable durant les prochains trimestres. En particulier dans le secteur de la construction, l'expansion soutenue des derniers trimestres devraient se ralentir prochainement; les capacités de production de ce secteur devraient atteindre certaines limites prochainement.

Le **marché du travail** a profité rapidement du redressement conjoncturel, dès le début de l'année 2010. L'emploi est en croissance et le taux de chômage a légèrement baissé, passant de 4,1 % au début de l'année à 3,8 % à la fin août dernier (données corrigées des variations saisonnières). Le

recul du chômage ne devrait se poursuivre que lentement durant les prochains trimestres, cela pour deux raisons: d'une part, le ralentissement conjoncturel prévu devrait freiner quelque peu la reprise du marché du travail en 2011. D'autre part, un grand nombre d'entreprises vont probablement couvrir pendant un certain temps l'accroissement du volume de travail avec le personnel existant, en abandonnant la réduction de l'horaire de travail par exemple, avant de recourir à l'embauche de nouveaux collaborateurs/-trices. La valeur moyenne annuelle du taux de chômage attendue est de 3,9% pour 2010 et de 3,7% pour 2011.

Risques conjoncturels

*Des **risques** élevés continuent de peser sur la conjoncture mondiale. D'après le groupe d'experts, l'économie mondiale est encore loin d'un retour sur un chemin de croissance stable et durable. Un grand nombre de pays ne disposent pas encore de la base nécessaire à une relance généralisée portée par le secteur privé. Le défi des décideurs des politiques économiques est de trouver le bon moment pour normaliser les politiques expansives menées jusqu'à présent. Alors qu'une normalisation claire et décidée (hausse des taux d'intérêt, consolidation rapide et efficace des finances publiques) peut impliquer des risques accrus pour une conjoncture encore fragile, l'attentisme comporte également le danger*

*potentiel de nouveaux excès sur certains marchés. La crise de la dette publique dans la zone euro est au mieux endiguée provisoirement par les programmes d'aide du FMI et de l'UE, les profonds problèmes à long terme ne sont toutefois pas résolus (p. ex. consolidation durable des finances publiques, structures de croissance divergentes entre les pays du centre et ceux de périphérie). Pour la Suisse, l'évolution du **cours de change** durant les prochains mois représente une incertitude importante. Autant un ralentissement des pressions à la hausse du cours de change (par exemple en raison d'une accalmie de la crise de l'endettement public dans la zone euro) qu'une nouvelle poussée du franc sont envisageables.*

Comme risque positif, le groupe d'experts signale qu'un assainissement crédible des finances publiques dans la zone euro pourrait accroître la confiance du secteur privé et des marchés financiers, et éventuellement stimuler, à moyen terme, la consommation et l'investissement dans les pays concernés".

3.1.1 Application concrète de ces analyses dans une vision de planification

Par rapport à la prévision économique de 2009 pour l'année 2010, tous les indicateurs économiques suisses ont été largement supérieurs aux attentes. En effet, en septembre 2009, le même groupe d'experts du Seco s'attendait à une croissance modeste de 0,4 % alors qu'au mois de septembre 2010, il s'attend à une croissance de 2,7 % pour cette même année 2010. Pour le chômage, il tablait sur un taux de 5,2 % en septembre 2009 alors qu'aujourd'hui il pronostique un taux de 3,9 % en moyenne annuelle.

Par contre, comme relevé par les analystes, une grande incertitude demeure quant à une amélioration durable de l'économie.

C'est pourquoi, dans le planification quinquennale, plus spécialement dans le budget 2011, il a été tenu compte, dans une large mesure, des perspectives relativement stables quant au marché de l'emploi et à leurs répercussions à terme sur les demandes d'aides sociales. Dans les perspectives d'impôts, outre les importantes diminutions fiscales votées, il a été tenu compte d'une croissance meilleure que prévu. Pour les années suivantes, le Conseil communal table sur une croissance positive dans le même ordre de grandeur que celle anticipée par les experts de la Confédération pour 2011.

3.2 Critères des charges

3.2.1 Critères retenus

		Croissance retenue pour 2011 et suivantes %
30	Charges du personnel	1.5
31	Biens, Services et Marchandises	1.4
32	Intérêts passifs sans STEP	effective
33	Amortissements totaux	Maximum 7,2 mio (sans STEP et Châtillon)
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	% moyen des informations du Service des communes
36	Subventions accordées	0.5

(voir point 2.1 p. 2)

Charges du personnel : rubrique 30

Depuis plusieurs années, le Conseil communal a fixé comme objectif une augmentation maximale de 1,5% par année de la masse salariale. La moyenne des 5 dernières années a intégré une augmentation un peu plus importante en 2006 à cause du relèvement du taux de cotisation à la caisse de prévoyance de 1,25%. Sans cette adaptation, la moyenne retenue par le Conseil communal est tout à fait adaptée.

Biens services et marchandises : rubrique 31

La moyenne sur 5 ans tient compte de l'explosion des coûts énergétiques enregistrée en 2007 et 2008, ainsi que des coûts liées aux études pour la remise en état de la décharge de la Pila et de la remise en état de la décharge de Châtillon.

Intérêts passifs : rubrique 32

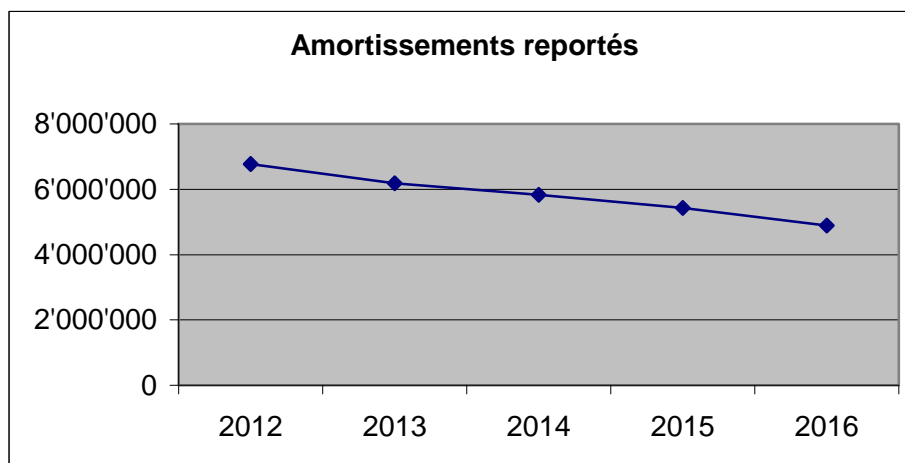
Le tableau qui récapitule les charges et les produits futurs tient compte du besoin de trésorerie en fonction de la marge d'autofinancement et des investissements prévus selon le schéma suivant :

- + Amortissements totaux prévus
- le déficit ou + le bénéfice prévu
- Marge d'autofinancement
- investissements prévus
- Besoin en capitaux
- Nouveaux intérêts calculés à 2,3 % sur les besoins de capitaux et reportés sur l'année suivante.

Amortissements : rubrique 33

Pour permettre une vue d'ensemble, il faut répertorier tous les amortissements qui doivent être effectués ces prochaines années. La salle Equilibre est amortie à partir de 2012 pour un montant de Fr. 435'000,- par année. Le tableau ci-dessous tient compte de tous les anciens investissements votés par le Conseil général, y compris ceux du budget 2010.

	2012	2013	2014	2015	2016
Amortissements sans step et Châtillon	6'772'740.00	6'187'732.00	5'832'292.00	5'426'752.00	4'890'332.00
Montant amortissement à disposition	427'260.00	1'012'268.00	1'367'708.00	1'773'248.00	2'309'668.00
Limite	7'200'000.00	7'200'000.00	7'200'000.00	7'200'000.00	7'200'000.00



Ce graphique intègre tous les amortissements des investissements votés par le Conseil général jusqu'au 31 mai 2010, y compris la salle Equilibre, le site sportif de St-Léonard, le Werkhof et le rachat des abattoirs.

Le plan d'investissement remis en annexe permet de voir l'ordre de priorité décidé par le Conseil communal afin de maintenir en moyenne et jusqu'à 2013 des amortissements à hauteur de 7,2 mio (sans la Step, Châtillon). Ce système a d'ailleurs été approuvé par le Service des communes et a démontré son efficacité.

Remboursements et participations à des collectivités publiques : rubrique 35

Il faut rappeler qu'en 2010 par rapport à 2009, la mise en place de l'agglomération a généré un transfert de charge de 6,5 mio de la rubrique 36 "subventions accordées" à la rubrique 35 "remboursements et participation à des collectivités publiques".

La mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale a pour sa part entraîné en 2011 par rapport à 2010 un transfert de charge de la rubrique 35 "remboursements et participation à des collectivités publiques" à la rubrique 36 "subventions accordées" selon le tableau ci-dessous. Ce tableau ne tient pas compte du revenu de la rubrique 46 "péréquation des besoins", montant reçu par la Ville de 2.1 mio.

		2010	2011
N° rubrique	intitulé	montant	montant
301.351.01	Aide aux institutions spécialisées pour enfants inadaptés	5'767'094	4'883'922
320.351.00	Personnel enseignant primaire (sans classe à charge)	16'001'966	14'318'557
330.351.00	Personnel enseignant enfantine (sans classe à charge)	2'430'049	2'905'435
1030.351.11	Particip. alloc. familiales non-actifs (loi 15.09.98)	145'433	86'895
1030.351.20	Soins dans maisons personnes âgées (loi du 21.02.1980)	5'098'744	4'792'253
1030.351.21	Pensions alimentaires (loi du 20.11.1980)	292'321	198'230
1030.351.25	Aide institutions spécialisées pour personnes inadaptées	9'825'415	8'247'971
1030.351.26	Aide victimes d'infractions (loi du 8.10.1992)	32'015	26'041
rubrique 351	Total	39'593'037	35'459'304
259.362.00	Péréquation des ressources : participation de la Ville		5'091'900
Rubrique 35 et 36	Total		40'551'204

De ce fait, dès 2011, le budget est modifié par une diminution des charges dans la rubrique 35 de Fr. 4'133'733.—(Fr. 39'593'037,-- ./ Fr. 35'459'304,--) et une augmentation des charges de la rubrique 36 de Fr. 5'091'900,--.

En 2009, le Service des communes avait remis un document permettant aux communes d'établir leur plan financier. Après contact téléphonique du 3 novembre 2010, le Service des communes confirme que les chiffres remis en 2009 sont toujours d'actualité et qu'il n'est pour l'heure pas en mesure de transmettre d'autres données. C'est pourquoi le Conseil communal reprend ces chiffres qui permettent de déterminer l'évolution prévisible des participations communales au financement des tâches publiques soit :

	Variation annuelle en %		
	2011	2012	2013
Ordre public			
Instruction, renouvellement de l'équipement et entretien des véhicules	1.70	2.00	2.20
Equipement et exploitation des centres de catastrophe	-100.00	100.00	-100.00
Enseignement et formation			
Enseignement préscolaire	11.90	7.70	7.50
Enseignement primaire	3.20	2.80	3.30
Cycle d'orientation	3.30	3.60	3.80
Culture et loisirs			
Conservatoire	1.00	5.30	4.50
Santé			
Soins spéciaux dans les établissements pour personnes âgées	5.20	11.20	7.10
Institutions s'occupant de lutte contre la toxicomanie	2.90	2.00	2.00
Service dentaire scolaire	2.50	1.20	1.20
Affaires sociales			
Institutions spécialisées	3.00	3.50	4.00
Avances sur contributions d'entretien non récupérées	0.00	0.00	0.00
Aide aux victimes d'infractions (LAVI)	16.70	0.00	0.00
Fonds cantonal de l'emploi (LEAC)	7.90	0.70	-5.60
Allocations familiales pour personnes sans activités lucratives	2.90	3.00	3.10
Transports et communications			
Trafic régional	6.90	6.70	6.10
Finances et impôts			
Frais de perception des impôts sur les véhicules	6.00	1.00	1.00

Le taux de croissance retenu par le Conseil communal est de 4 % pour les années 2012 à 2015. Ces pourcentages sont dictés par la moyenne des pourcentages donnés par le Service des communes.

L'application de la RPT (répartition des tâches entre la Confédération et les cantons), a été appliquée dans le cadre du budget 2008 et a modifié de manière importante les charges pour les communes. En effet, les charges AVS-AI, les prestations complémentaires AVS-AI et le financement de la réduction des primes d'assurances maladie ne sont plus facturés aux communes. Par contre, elles doivent assumer le 100% des charges pour l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées ainsi qu'une plus grande part au financement des transports régionaux.

La loi scolaire actuelle met à charge des communes 65 % des frais d'enseignement que celles-ci n'aient ou n'aient pas de 2^{ème} année d'école enfantine. Donc, dès 2009, la Commune de Fribourg participe déjà aux frais de toutes les 2^{ème} années d'école enfantine ouvertes dans le Canton, sans qu'elle n'ait encore pu mettre en place les siennes. Dans ce cadre, on rappelle que le Canton versera aux communes un montant de 60 mio réparti sur

6 ans. Le Conseil communal a décidé d'affecter ce montant de l'ordre de 7,5 mio à l'amortissement des nouvelles infrastructures pour ces nouvelles salles de classes.

En 2011, le Conseil communal a aussi intégré une augmentation de 0,35 mio pour la participation de la Ville de Fribourg aux frais de fonctionnement de la salle Equilibre fixé à Fr. 10.-- par habitant pour 2011 et puis dès 2012 à Fr. 1,50 de plus par habitant pour l'attribution au fonds de rénovation soit à Fr. 11,50.

Subventions accordées : rubrique 36

En 2010 par rapport à 2009, selon l'explication ci-dessus sur l'agglomération, cette rubrique a diminué de 6,8 mio à cause des transferts de compte. Pour 2011, cette rubrique a augmenté de 5,1 mio, selon l'explication sur la nouvelle péréquation intercommunale.

Malgré la diminution en Suisse du taux de chômage et la diminution des aides sociales accordées en 2009, par rapport à 2008, de 7 %, le Conseil communal maintient un taux de croissance moyen de ses charges à 0.5% pour 2012 et les années suivantes, ce qui est encore largement supérieure à la moyenne sur 5 ans.

3.3 Critères des revenus

	Croissance retenue en %
Impôts	3.00
Revenus des biens	2.00
Contributions, émoluments, taxes, ventes	3.00
Remboursements et participations à des collectivités publiques	0.5

Revenus

Comme indiqué ci-dessus en 2009, le Service des communes avait remis un document permettant aux communes d'établir leur plan financier. Après contact téléphonique du 3 novembre 2010, le Service des communes confirme que les chiffres remis en 2009 sont toujours d'actualité et qu'il n'est pour l'heure pas en mesure de transmettre d'autres données. C'est pourquoi le Conseil communal reprend les données transmises par le Canton qui prévoit les augmentations suivantes pour la fiscalité :

	Variation annuelle en %		
	2011	2012	2013
Impôts directs	1.1	3.4	3.8
Part à l'impôt sur les véhicules	6.7	1.1	1.1

Le Conseil communal a retenu une augmentation de 3 % pour 2012 et suivants tenant compte de l'augmentation moyenne de 1.79 % constaté sur les 5 dernières années, ainsi

que des informations du Service des communes. Ces taux d'augmentation des revenus sont prudents et tiennent compte de la diminution des recettes fiscales des impôts sur les personnes physiques constatée ces dernières années qui sont dues en partie à la diminution du barème fiscal mais aussi à une certaine paupérisation de la ville. Il faut relever que les diminutions d'impôt pour 2007 et 2008 au niveau cantonal ont été faites sur le coefficient d'impôt cantonal ce qui n'a aucun impact sur les finances communales. Ces décisions allaient dans le bon sens et permettaient de tenir compte de la situation financière très différente des communes et du Canton. Pour 2009, 2010 et pour 2011, le Conseil communal rappelle que le Grand Conseil a diminué les impôts sur les barèmes fiscaux, ce qui implique obligatoirement une diminution des recettes fiscales communales.

- Pour 2009, les diminutions du barème fiscal ont été effectuées pour tenir compte de la progression à froid, de l'amélioration des déductions sociales ainsi que de la mise en application de la diminution des dividendes. L'incidence financière pour le Canton s'élève à 25 mio et à 2,1 mio pour la Ville de Fribourg.
- Pour 2010, les diminutions concernent l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'impôt des personnes morales et l'impôt sur les prestations en capital. Globalement, l'incidence financière pour le Canton est de 15,6 mio et de 2,5 mio pour la Ville de Fribourg.
- Pour 2011, les diminutions concernent l'impôt sur le revenu des personnes physiques (réduction du splitting), l'impôt sur la fortune et une diminution de 10 % de l'impôt sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales. Globalement, l'incidence financière pour le canton est de 36 mio pour le Canton et de 4,6 mio pour la Ville de Fribourg. A ces diminutions, il faut ajouter la suppression de l'impôt spécial des immeubles qui entraîne une perte sèche de 1,1 mio dès 2012 pour la Ville de Fribourg. En 2011, les reliquats des années 2009 et 2010 seront encore facturés, soit environ 0,4 mio. Pour la Ville, les diminutions ont grevé le budget 2011 et suivants de 5,2 mio.

Dans le cadre de la prévision d'impôt pour le budget 2011 et pour les années suivantes, le Conseil communal a tenu compte des effets de ces nouvelles déductions fiscales.

L'augmentation des revenus d'impôts est en partie corrélée à la croissance économique et au taux de chômage, mais dépend aussi de facteurs difficilement évaluables, comme les mouvements de population à l'intérieur du territoire cantonal et fédéral, l'arrivée ou le départ de nouvelles entreprises. C'est pourquoi, le Conseil Communal tient compte de l'analyse du passé mais aussi des informations du Service des communes et prend en compte une croissance des revenus d'impôt avec prudence de 3 % pour 2012 et suivantes. En effet, les diminutions fiscales des années 2011 et antérieures sont maintenant intégrées dans le budget 2011.

Revenus des biens

La moyenne sur 5 ans est faussée par le transfert en 2006 des loyers de Sémiramis APO à la Caisse de pension de la Ville de Fribourg, dans le cadre de son assainissement. Le Conseil communal a retenu une augmentation de 2 % pour la rubrique "Revenus des biens" qui regroupent les loyers et droits de superficies pour l'année 2012 et les années suivantes. Ce taux englobe en partie l'indexation qui peut être répercutée sur les loyers commerciaux et les droits de superficie.

Contributions, émoluments, taxes, ventes

Cette rubrique comptable regroupant des revenus provenant de différentes sources financières internes (déchets, Châtillon, amendes d'ordre), mais aussi de sources externes (assurances sociales), est très volatile. Dans un souci de comparabilité des budgets par rapport aux autres, les résultats plus ou moins exceptionnels des années passées ont été neutralisés. L'évolution constatée selon les 3 méthodes retenues est le résultat de fortes hausses et aussi de fortes baisses. Après la diminution des recettes liées aux taxes déchets et non-pompiers, le Conseil communal estime qu'il ne devrait plus y avoir de baisse substantielle dans ces rubriques et propose de tenir compte d'un taux d'augmentation de 3 %. Le taux retenu est en corrélation avec l'évolution de 3.01% constatée sur les 5 dernières années.

Remboursements de collectivités publiques

Le Conseil communal a retenu une augmentation moyenne de 0.5% pour cette rubrique pour les 5 prochaines années. En effet, la corrélation est très forte entre cette rubrique et la rubrique de dépenses "Subventions accordées" qui comptabilise les aides sociales distribuées. Comme le Canton participe à hauteur de 50% aux frais d'entretien, il est probable que ces deux rubriques évoluent de manière linéaire, à la hausse comme à la baisse. Les frais de fonctionnement de l'aide sociale de la Ville de Fribourg sont toujours totalement à sa charge.

3.4 Plan directeur des écoles

Dans le courant de l'année 2010, le Conseil communal a nommé un groupe de travail ayant pour tâche de définir les besoins permettant d'ouvrir en 2013 dans toutes les écoles de la Ville la 2^{ème} année d'école enfantine et de construire en même temps la nouvelle école secondaire allemande (DOSF). Il devait, en outre, tenir compte des moyens financiers limités de la Ville de Fribourg.

Selon les nouvelles analyses du service des Ecoles, les besoins générés par l'introduction de la seconde année d'école enfantine par "cercle scolaire" sont les suivants :

1. Ecole de l'Auge : 1 classe
2. Ecole du Bourg : 1 classe
3. Ecole du Jura : 1 classe
4. Ecole de la Neuveville : 0 classe
5. Ecole du Botzet (Pérolles) : 3 classes
6. Ecole de la Heitera : 6 classes
7. Ecole de la Vignettaz : 4 classes

Au total, il faut 16 classes supplémentaires d'école enfantine.

A la suite des différentes investigations quant à la réaffectation de locaux susceptibles d'accueillir de nouvelles classes d'école enfantine, il se dégage les hypothèses suivantes :

1. Ecole de l'Auge : différents espaces disponibles ont été identifiés
2. Ecole du Bourg : locaux disponibles, mais nécessité de rocares internes
3. Ecole primaire du Jura : plusieurs possibilités de réaffectations et transferts une fois la DOSF réalisée.
Ecole enfantine du Jura : salle des maîtres à disposition

4. Ecole de la Neuveville : 1 salle réaffectable
5. Ecole du Botzet (Pérolles) : 0 locaux disponibles
6. Ecole de la Heitera : 0 locaux disponibles
7. Ecole de la Vignettaz : réaffectation de locaux encore à étudier

Par conséquent, les priorités suivantes ont été retenues par le Conseil communal et doivent continuer à être étudiées rapidement dans le courant de l'année 2011, soit :

1. Construction de 10 salles de classes (6 classes enfantines nouvelles et "rapatriement" de 4 classes du Centre Quartier Schoenberg) et de 3 locaux annexes à la Heitera pour la 1^{ère} étape. Le coût estimé à +/- 30 % est de 5,5 mio (montant brut sans les subventions cantonales). Un crédit d'étude de Fr. 476'500.-- est présenté au budget 2011 en catégorie III. Le plan d'investissement annexé permet de voir les montants prévus jusqu'en 2013, date de la fin des travaux.
2. Construction de 4 salles de classes (3 classes EE), de 2 salles spéciales (ACM et ACT) et de 2 locaux annexes (salle des maîtres et bureau du futur responsable d'établissement) à l'école du Botzet. Le coût estimé à +/- 30 % est de 4.2 mio (montant brut sans les subventions cantonales). Un crédit d'étude de Fr. 383'500.-- est présenté au budget 2011 en catégorie III. Le plan d'investissement annexé permet de voir les montants prévus jusqu'en 2013, date de la fin des travaux.
3. Rachat du bâtiment Swisscom à la Vignettaz. Le coût estimé pour le rachat et la transformation est de l'ordre de 5 mio. En fonction, de l'avance des négociations avec le vendeur, il est prévu d'acheter ce bâtiment en 2012 et de le transformer jusqu'en 2014. Le plan d'investissement annexé permet de voir les montants prévus.
4. Construction du bâtiment principal contenant toutes les classes de la DOSF Le coût estimé à +/- 15 % est de 41.2 mio (montant brut sans les subventions cantonales). Un crédit d'étude de Fr. 4'800'000.-- est présenté au budget 2011 en catégorie III. Le plan d'investissement annexé permet de voir les montants prévus jusqu'en 2014, date de la fin des travaux. Le bâtiment annexe, soit l'aula et différentes salles annexes sont prévus d'être construits entre 2017 et 2018.
5. A la fin des travaux liés au nouveau bâtiment DOSF, il faut effectuer des travaux d'aménagement importants pour l'école secondaire de Jolimont puisse utiliser les anciens locaux de la DOSF à la rue des Ecoles. Les travaux à +/- 30 % sont estimés à 2 mio. Les travaux devraient être exécutés entre 2015 et 2016. Le plan d'investissement annexé permet de voir le montant prévu en 2015.

3.4.1 Conséquences financières des options retenues

Marge d'autofinancement à 47%

Investissements

DOSF	41'167'000
Botzet	4'170'000
Heitera	5'530'000
Vignettaz	5'000'000
CO Jolimont	2'000'000
Total des investissements	57'867'000
Subventions Etat	
DOSF	-6'643'000
Botzet	-340'000
Heitera	-350'000
Vignettaz	-400'000
CO Jolimont	0
Total des subventions	-7'733'000
fonds 2ème année enfantine	-7'500'000
Investissement déjà engagé (concours)	-1'000'000
total restant à charge de la Ville	41'634'000

comptes de fonctionnement

	options 2 étape
Intérêts (marge autofinancement : 47 %)	507'031
Amortissements 3%	1'249'020
frais suppl. fonctionnement	180'000
augmentation autres communes	-403'000
diminution location ELP	-352'000
Suppression subvention	79'800
Augmentation des charges brutes en 2015	1'260'851

Compensation possible si pas d'autres investissements en 2014

Augmentation des charges brutes	1'260'851
Amortissement à disposition en 2016	-546'920
si pas d'autres investissements en 2015	
Augmentation des charges nettes	713'931

taux intérêts 2.3%

Commentaires

Le tableau ci-dessus est un arrêt sur image en 2015 tenant compte des hypothèses connues au moment de l'établissement de ce plan financier. Ces hypothèses vont certainement évoluées et seront réévaluées lors des différents messages prévus prochainement.

D'une part, il faut rappeler que la construction du CO entraînera une diminution des charges de location qui sont actuellement facturées par l'ELP et par l'Etat pour la location de pavillon et par conséquent la diminution des subventions de l'Etat pour cette location. En 2009, le montant de la location était de Fr. 352'845.-- et la subvention de l'Etat de Fr. 79'807.50. Ces deux montants seront diminués dès 2014 de la rubrique 31 et de la rubrique 54. L'augmentation des frais de fonctionnement est actuellement estimée à Fr. 180'000.-- par année dès 2014 et sera intégrée dans la rubrique 31.

En outre, il faut tenir compte du fait que le CO prévu sera aussi fréquenté par des élèves provenant de l'association des CO Sarine Campagne et Haut-Lac français. Selon les calculs effectués sur la base des chiffres 2009, cette association devrait augmenter sa participation de l'ordre de Fr. 403'000.-- par année. Ce montant sera intégré dans la rubrique 45 dès 2014.

Pour rappel, le Grand Conseil, ainsi qu'une votation populaire, ont décidé d'attribuer aux communes un montant de 60 mio sur 6 ans pour aider les communes dans l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Le Conseil communal a décidé d'attribuer le montant versé à la Commune, de l'ordre de 1,3 mio distribué chaque année jusqu'en 2014, à l'amortissement de nouvelles constructions scolaires permettant d'accueillir de nouveaux locaux pour la deuxième année d'école enfantine. Il est inscrit dans une réserve.

Comme les coûts des nouveaux enseignants sont déjà répartis sur toutes les communes dès 2009, via le pot commun, l'introduction effective de la deuxième année en ville ne devrait pas créer une forte augmentation de charge sur une seule année. En effet, les charges augmenteront au fur et à mesure de l'introduction sur tout le territoire cantonal.

3.5 Synthèse des autres modifications législatives et financières importantes

Salle Equilibre

Les travaux continueront jusqu'en 2011. Dans ce plan financier, les montants suivants ont été retenus :

Investissements nets à la charge de la Ville : 14,8 mio.

Dès 2012, amortissements de Fr. 435'000.--, rubrique par nature 33, et dès 2013 intérêts, rubrique par nature 32, intégrés dans le plan financier selon le besoin de financement expliqué sous la rubrique 3.2 "Critères des charges, répertoire "Intérêts passifs", p. 11.

Intégration d'un montant de Fr. 380'000.-- dès 2011 dans la rubrique par nature 35 pour la participation de la Ville de Fribourg aux frais de fonctionnement de la salle de Fribourg (Fr. 10.-- par habitant) puis dès 2012 (Fr. 11,5 par habitant) pour tenir compte du fonds de rénovation.

4. Synthèse : Evolution des budgets avec les objectifs internes **avant le 8 novembre 2010**

(sans les taxes supplémentaires de la STEP, les taxes de raccordement aux égouts)

en milliers de Fr.

Années	Comptes 2009	Budget 2010	Budget 2011	% augment.	projection 2012	projection 2013	projection 2014	projection 2015	
30	Charges de personnel	-54'441	-54'398	-55'089	1.50%	-55'915	-56'754	-57'605	-58'469
31	Biens services & marchandises	-27'743	-26'288	-27'909	1.40%	-28'300	-28'696	-28'988	-29'393
32	Intérêts passifs	-6'056	-5'215	-4'472	<i>selon besoin trésorerie</i>	-4'526	-4'669	-5'241	-5'312
33	Amortissements sans Châtillon et Step	-7'080	-6'613	-7'033	<i>réel</i>	-7'205	-7'160	-7'507	-8'609
33	Amortissements Châtillon /camion Villars	-841	-1'055	-1'194		-1'805	-2'030	-1'592	-1'451
35	Rembts et participa collectivités publiques	-54'367	-62'393	-58'216	4.00%	-61'345	-63'798	-66'350	-69'004
36	Subventions accordées	-32'830	-30'185	-33'370	0.50%	-33'537	-33'705	-33'873	-34'042
38	Attributions aux réserves	-2'807	-1'930	-2'124	0.00%	-2'124	-2'124	-2'124	-2'124
40	Revenus	122'286	120'199	127'960	3.00%	131'799	135'753	139'825	144'020
41	Patentes, Concessions	338	305	326	0.50%	328	329	331	333
42	Revenus des biens	11'472	8'131	7'650	2.00%	7'803	7'959	8'118	8'281
43	contributions, Emoluments, Taxes, ventes	34'706	32'850	33'414	3.00%	34'416	35'449	36'512	37'608
44	Parts à des recettes sans affectation	2'101	2'250	2'180	0.00%	2'180	2'180	2'180	2'180
45	Remboursements de collectivités publiques	13'941	15'627	14'707	0.50%	14'781	14'854	15'252	15'328
46	Subventions acquises	1'077	1'024	3'110	1.00%	3'141	3'173	3'204	3'236
48	Prélèvement à la réserve	1'697	1'297	2'382	0.00%	1'382	1'382	1'382	1'382
	excédent de charges (-) ou de produits (+)	1'453	-6'394	2'322		1'073	2'143	3'524	3'962

4. Synthèse : Evolution des budgets avec les objectifs internes **après** le 8 novembre 2010

(sans les taxes supplémentaires de la STEP, les taxes de raccordement aux égouts)

en milliers de Fr.

Années	Comptes 2009	Budget 2010	Budget 2011	% augment.	projection 2012	projection 2013	projection 2014	projection 2015	
30	Charges de personnel	-54'441	-54'398	-55'089	1.50%	-55'915	-56'754	-57'605	-58'469
31	Biens services & marchandises	-27'743	-26'288	-27'909	1.40%	-28'300	-28'696	-28'988	-29'393
32	Intérêts passifs	-6'056	-5'215	-4'472	<i>selon besoin trésorerie</i>	-4'631	-4'886	-5'576	-5'770
33	Amortissements sans Châtillon et Step	-7'080	-6'613	-7'033	<i>réel</i>	-7'205	-7'160	-7'507	-8'609
33	Amortissements Châtillon /camion Villars	-841	-1'055	-1'194		-1'805	-2'030	-1'592	-1'451
35	Rembts et participa collectivités publiques	-54'367	-62'393	-58'216	4.00%	-61'345	-63'798	-66'350	-69'004
36	Subventions accordées	-32'830	-30'185	-33'370	0.50%	-33'537	-33'705	-33'873	-34'042
38	Attributions aux réserves	-2'807	-1'930	-2'124	0.00%	-2'124	-2'124	-2'124	-2'124
40	Revenus	122'286	120'199	123'360	3.00%	127'061	130'873	134'799	138'843
41	Patentes, Concessions	338	305	326	0.50%	328	329	331	333
42	Revenus des biens	11'472	8'131	7'650	2.00%	7'803	7'959	8'118	8'281
43	contributions, Emoluments, Taxes, ventes	34'706	32'850	33'414	3.00%	34'416	35'449	36'512	37'608
44	Parts à des recettes sans affectation	2'101	2'250	2'180	0.00%	2'180	2'180	2'180	2'180
45	Remboursements de collectivités publiques	13'941	15'627	14'707	0.50%	14'781	14'854	15'252	15'328
46	Subventions acquises	1'077	1'024	3'110	1.00%	3'141	3'173	3'204	3'236
48	Prélèvement à la réserve	1'697	1'297	2'382	0.00%	1'382	1'382	1'382	1'382
	excédent de charges (-) ou de produits (+)	1'453	-6'394	-2'278		-3'770	-2'954	-1'837	-1'673

Conclusion

Comme évoqué depuis plusieurs années, l'amélioration des finances de la Ville de Fribourg est intimement liée à la reconnaissance de ses charges de ville centre. La nouvelle péréquation financière intercommunale qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011, tient compte des situations particulières des centres et compense en partie ces charges par la création d'un fonds des besoins alimenté par le Canton. Selon le tableau établi par le Service des communes, la Ville de Fribourg a gagné 4,2 mio de cette nouvelle péréquation (comparaison des charges 2009 selon l'ancien système et des charges 2011 selon le nouveau système) L'effet net n'est que de 1 mio entre 2010 et 2011 car dans le même temps les charges facturées par l'Etat aux communes ont augmenté de 20 mio soit de 7%. Pour la Ville de Fribourg, cette augmentation de charges est de l'ordre de 2,5 mio.

Le Conseil communal est conscient qu'il s'agit de projections et de prévisions et continuera de manière soutenue à améliorer et à consolider les finances communales. Les pistes suivantes seront privilégiées :

- Contenir les charges internes, (personnel, biens services et marchandises) dans les marges des taux retenus;
- Continuer à rechercher des synergies possibles avec d'autres communes;
- Maintenir l'attractivité économique de la Ville;
- Agir de telle sorte que les prochaines diminutions de la fiscalité cantonale n'entraînent pas une augmentation du taux d'impôt communal.

L'évolution des finances d'une collectivité publique est surtout dépendante d'éléments extérieurs sur lesquels l'Exécutif n'a pas d'emprise directe.

Tous les efforts consentis dans chaque budget seront vains si, de son côté, le Grand Conseil continue à soutenir des motions obligeant et encourageant le Conseil d'Etat à réduire systématiquement les impôts, principales ressources de revenus des communes fribourgeoises.

Ces pratiques inconscientes et dangereuses vont affaiblir constamment les grandes communes par des coupes linéaires ou des allègements fiscaux ciblés. Celles-ci n'auront plus les moyens d'assumer les tâches qui leur sont dévolues et qui, de plus, augmentent continuellement par des reports de charges des autorités supérieures. Ces baisses d'impôt cantonales ont de fortes chances d'entraîner des augmentations fiscales communales. Dès lors, les contribuables risquent des diminutions de prestations dans leur commune et des augmentations du taux d'impôt communal. Ce n'est surtout pas l'objectif du Conseil communal.

Il est aussi important de rappeler le côté très aléatoire d'un plan financier qui représente une photo des données disponibles à un certain moment. Beaucoup de ces données évoluent d'une année à une autre et c'est ce qui entraîne une réactualisation annuelle de ce plan financier. Celui-ci n'engage pas le Conseil communal et le plan d'investissement reste un plan d'intention qui doit évoluer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

Investissements										Amortissements				
										amortissements calculés sur investissement net				
Libellé	2010 plan	2010 budget	2011	2012	2013	2014	2015	taux amort	2012	2013	2014	2015	2016	
Administration														
Remplacement mise sous pli et fléchage de plaque offset	53'000	53'000	138'000					15%	20'700					
Ecoles														
Renouvellement du mobilier scolaire + informatique	367'350	357'350	185'000	100'000	100'000	100'000	100'000	15%	27'750	5'000	15'000	15'000	5'000	
Police et Circulation														
PPS - extension réseau d'hydrantes					100'000		100'000	4%			4'000		4'000	
Achat de parcelles pour extensions des zones "vignettes-habitants"			100'000		100'000		100'000	15%	15'000		15'000		15'000	
Véhicules / remplacements	40'000	40'000		40'000				15%		6'000				
Moderation de trafic, sécurité sur le chemin de école - sélections, deux roues, transports publics	120'000	120'000	100'000	100'000		100'000	100'000	15%	15'000	15'000		15'000	15'000	
Renouvellement d'installations lumineuses					100'000			15%			15'000			
Radars pour installations lumineuses						80'000		15%				12'000		
Système de prêt de vélos	200'000	200'000			100'000		100'000	15%			15'000			
Remplacement fourgon CR 1985				100'000				15%						
Remplacement fourgon CR 1987						100'000		15%				15'000		
Achats nouvelles tenues "feu"			200'000					15%			30'000			
Sports														
Piscine du Levant					800'000			3%			24'000			
StadeSt-Léonard : assainissement infrastructure (part de la Ville)							1'500'000	3%					45'000	
Patinoire communale : transformateurs							2'500'000	3%					75'000	
Schoenberg nouveau terrain de foot + édifice							2'000'000	3%					60'000	
Changement mât d'éclairage : terrains de sport	160'000	160'000		100'000				10%		10'000				
Patinoire 1 : sorties de secours Nord			200'000					3%	6'000					

Investissements										Amortissements				
Libellé	2010 plan	2011	2012	2013	2014	2015	taux amort	2012	2013	2014	2015	2015		
amortissements calculés sur investissement net														
Informatique														
Evolution vers E-gouvernement et E-voting avec modification des applications communales vers les outils internet			50'000				15%		7'500					
Extension de la fibre optique	100'000		50'000	50'000			15%		7'500	7'500				
Remplacement des serveurs et des licences VMware				150'000	150'000		15%			22'500	22'500			
Modification de citizes vers un fonctionnement multicomunes				100'000			15%			15'000				
Génie civil														
Avenue Gare Sud : réaménagement Avenue Tivoli, rue Pierre Kaelin	940'000		630'000				4%		25'200					
Véhicules / remplacements	515'000	365'000	750'000	550'000	580'000	460'000	15%	54'750	109'500	82'500	87'000	69'000		
Achat d'un camion poubelle pour partenariat avec Villars-sur-Glâne		325'000					15%							
Saleuses / remplacement		150'000		140'000		135'000	15%	22'500		21'000		20'250		
Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement	1'000'000	1'500'000	1'500'000	1'000'000	1'500'000	1'500'000								
Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit		50'000		2'000'000	2'000'000	2'000'000	4%			80'000	80'000	80'000		
Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare	50'000	500'000	500'000				4%	20'000	20'000					
Route de Marlyvoile de bus		600'000					4%	24'000						
Mesures d'accompagnement Poya		200'000	1'400'000	2'500'000			4%	8'000	56'000	100'000				
Pdpt mesures complémentaires						100'000	4%					4'000		
Décharge de Châtillon étape 4		2'800'000	1'000'000	2'500'000		3'000'000	20%							
Station d'épuration/ renouvellement d'installations		1'500'000		5'000'000										
Eclairage public renouvellement (sousvention Groupe e-écologie)		500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	7%	35'000	35'000	35'000	35'000	35'000		
Saint-Léonard : aménagement extérieurs						500'000	4%					20'000		

Investissements										Amortissements					
Libellé	2010 plan	2010 budget	2011	2012	2013	2014	2015	taux amort	amortissements calculés sur investissement net						
									2012	2013	2014	2015	2016		
Aménagement et Bâtiments															
Salle de spectacle montant brut	2'000'000	12'000'000	14'000'000	4'000'000											
Ecole du Botzet : agrandissement de 8 salles	150'000	150'000	383'500	2'417'000	1'369'500			3%							
CO Belluard rénovation des classes			250'000					3%	7'500						
CO Jolimont rénovation ancien DOSF							500'000	3%							15'000
CO Jolimont : remplacement vestiaires			100'000					3%	3'000						
DOSF : construction d'un nouveau CO	500'000	500'000	4'763'000	6'150'000	18'530'000	11'978'000	69'000	3%					1'035'000		
Ecole de la Vignettaz, bâtiment ABC, rénovation intérieure			185'000		100'000			3%	5'550			3'000			
Ecole de la Vignettaz : rénovation appartement concierge			60'000					3%	1'800						
Ecole de la Vignettaz : rachat et transformation Swisscom				800'000	2'000'000	2'200'000		3%		24'000	50'000	66'000			
Ecole de la Hehera, agrandissement 11 nouvelles salles (3,8 mio fonds)			478'500	2'753'000	2'300'500			3%				45'000			
Ecole de la Neuveville, réflexion du revêt. De la cour et construction préau			60'000					3%	2'400						
Révision du PAL			1'000'000	100'000	100'000			15%	15'000	15'000	15'000				
Aménagement Place de la Gare	1'000'000		1'500'000					3%	45'000						
Grands-Places : études et aménagement de l'esplanade et promenade	200'000		300'000	1'500'000				15/14%	45'000	80'000					
Parcs et Promenades - Cimetière Véhicules / Remplacement	70'000	70'000	35'000	150'000	130'000	210'000	150'000	15%	5'250	22'500	18'500	31'500	22'500		
Au fil de la Sarine (nature en ville)	150'000	150'000	100'000	150'000	150'000	150'000		15/7%	15'000	10'500	10'500	10'500	7'500		
Espaces publics études et aménagements		150'000		50'000		50'000		15%							6'000
Crèche Mandarine : déplacement au centre de quartier Schoenberg				200'000	200'000		200'000	3%							
Accueil extrascolaire du Jura								3%			6'000	5'000			
Abris bus : constructions Grand Pont			80'000					5%	4'000						
Sécurité nouvelles normes incendies, électricité			100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	15%	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000
Places de jeux Maggenberg			300'000					10%							
Etude développement territorial (Torny : couverture A12, Bertrigny)			250'000	100'000	100'000			15%	37'500	15'000	15'000				

Investissements										Amortissements				
										Amortissements calculés sur investissement net				
Libellé	2010 plan	2010 budget	2011	2012	2013	2014	2015	taux amort	2012	2013	2014	2015	2016	
Revalorisation Ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : études			150'000	150'000	150'000			15%	22'500	22'500	22'500			
Revalorisation Ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : réalisations				500'000		1'500'000	1'500'000	4%		20'000		60'000	60'000	
Assainissements énergétiques : systèmes de chauffage			100'000		100'000		100'000	10%	10'000		10'000		10'000	
TOTAUX	2'156'750	19'067'500	32'476'000	25'920'000	41'320'000	21'298'000	17'314'000		483'200	539'700	703'000	1'507'000	600'750	
Plan d'amortissement 2011-2015 des investissements déjà votés sans Step, Châtillon et camion Villars-sur-Glâne										6'721'740	6'136'732	5'781'292	5'375'752	4'828'832
Total des amortissements :										7'204'940	7'159'632	7'507'192	8'608'652	8'662'482
Limite										7'200'000	7'200'000	7'200'000	7'200'000	7'200'000
Total des amortissements supérieur (positif) ou inférieur (négatif) à la limite										4'940	-40'368	307'192	1'408'652	1'462'482

Site sportif de St-Léonard amorti des 2008, salle "Equilibre" des 2012, Werkhof et Abattoirs dès 2011